



**Délibération du conseil municipal
Séance du 3 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le trois mars à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-cinq février deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Catherine Bancel FRANGIONE, Noémie BIMOS, Patrick BOUVIER, Pierre BOUVIER, François FERRETTI, Corinne GAMBA, François GÉRENTET, Jean-Michel HALET, Vincent MAILLET, Jessie MÉAN, Patrick MÉANT, Stéphane PONTHEU, Laurent ROGNARD, Michel TROSSELY et Valérie VILLARD.

Excusés

avec pouvoir:

Yolande AFFRE, conseillère municipale, pouvoir donné à Stéphane PONTHEU ;
Jean-Pierre BURGHARDT, conseiller municipal, pouvoir donné à Michel TROSSELY ;
Sébastien BUSSY, conseiller municipal, pouvoir donné à Pierre BOUVIER ;
Véronique DOCK, 1ère adjointe au maire, pouvoir donné à Patrick MÉANT ;
Marie-Claire LIORET, conseillère municipale, pouvoir donné à Noémie BIMOS ;
Éliane MARTINS, conseillère municipale, pouvoir donné à Corinne GAMBA ;
Bérengère MULLER, conseillère municipale, pouvoir donné à Catherine BANCEL FRANGIONE.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Pierre BOUVIER a été nommé secrétaire de séance.

2025-03-03 Collège Marcel Aymé de Dagneux (Ain) - Projet 'Non au harcèlement' classe de 4ème- Attribution d'une subvention

Monsieur le Maire informe les élus que le collège Marcel Aymé de Dagneux (Ain) est investi depuis de nombreuses années dans la sensibilisation et la prévention du harcèlement scolaire. Dans ce cadre plusieurs actions sont menées de la 6^{ème} à la 4^{ème}.

Pour l'année scolaire 2024-2025, le collège a souhaité un axe fort sur le niveau 4ème, qui s'avère être le plus fragile du collège. Ainsi, la compagnie 'Britain's got Talent' créée par Sadeck Berrabah, a été sollicitée pour venir à la rencontre des élèves et les aider à travailler une chorégraphie forte qui sera ensuite utilisée au sein de l'établissement pour une exploitation pédagogique.

Pour mener à bien ce projet l'établissement a sollicité un soutien financier à la municipalité.

Considérant que la sensibilisation et la prévention du harcèlement scolaire sont devenues essentielles ;

Considérant que les collégiens Balanais sont en majorité scolarisés au sein de cet établissement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 300 euros pour la réalisation de ce projet ;

CHARGE Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision.

Le 3 mars 2025

Patrick MÉANT,
Maire de Balan.



Nombre de conseillers :

En exercice : 22
Présents : 15
Votants : 22